

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

DELIBERATION N° 18-431

29 JUIN 2018

NUMERIQUE, INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ambition régionale dans l'intelligence artificielle : programme d'action 2018-2020

Déclinaison opérationnelle de la Feuille de route Innovation

- VU le Code général des collectivités territoriales ;**
- VU la directive n°2013-37 du 26 juin 2013 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la réutilisation des informations du secteur public ;**
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;**
- VU la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;**
- VU la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public ;**
- VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;**
- VU la délibération n°11-1631 du 16 décembre 2011 du Conseil régional relative à l'ouverture des données publiques régionales et au lancement du projet régional d'ouverture des données publiques ;**
- VU la délibération n° 13-1245 du 25 octobre 2013 du Conseil régional approuvant la Stratégie régionale de l'innovation ;**

- VU la délibération n°15-609 du 26 juin 2015 du Conseil régional approuvant le cadre stratégique régional « Open Paca : Feuille de route stratégique pour l'ouverture des données 2015 - 2017 » ;**
- VU la délibération n°16-825 du 3 novembre 2016 du Conseil régional relative à la Stratégie régionale Smart Région ;**
- VU la délibération n°16-1079 du 16 décembre 2016 du Conseil régional relative au programme régional d'ouverture des données publiques ;**
- VU la délibération n°17-37 du 17 mars 2017 du Conseil régional approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises ;**
- VU la délibération du 29 juin 2018 du Conseil régional approuvant la Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire ;**
- VU l'avis de la commission "Economie, Industrie, Innovation, Nouvelles Technologies et Numérique" réunie le 26 juin 2018 ;**
- VU l'avis de la commission "Université, Enseignement Supérieur, Recherche, Santé et Vieillessement" réunie le 21 juin 2018 ;**
- VU l'avis de la commission "Lycée, Apprentissage, Formation professionnelle, Emploi et Jeunesse" réunie le 27 juin 2018 ;**

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 29 Juin 2018.

CONSIDERANT

- que l'intelligence artificielle (IA) est devenue en quelques années l'une des technologies numériques porteuses à la fois des plus grandes promesses, mais aussi d'interrogations ;

- que la maîtrise de cette technologie est un enjeu majeur en matière de compétitivité des entreprises, de souveraineté et d'efficacité de l'action publique et de maîtrise par les individus de leur propre destin ;

- que la région bénéficie d'un écosystème régional dynamique avec des atouts à conforter dans le domaine de l'intelligence artificielle, à la fois dans les champs de la recherche, des entreprises et des formations ;

- que la région dispose en particulier d'un potentiel de recherche et développement important qui doit être renforcé et rendu plus accessible aux entreprises régionales ;

- que l'intelligence artificielle constitue un axe majeur de la stratégie Smart Région, en couplage étroit avec le développement des données ouvertes et intelligentes, dans une approche éthique du numérique ;

- que, parmi les nombreux enjeux impactés par l'intelligence artificielle, fluidifier le marché de l'emploi régional et accompagner les trajectoires d'évolution professionnelle constituent des éléments stratégiques pour le développement des entreprises et la réduction des tensions sur le marché de l'emploi ;

- que l'exécutif régional souhaite aujourd'hui engager un programme expérimental Open emploi qui contribue notamment à enrichir l'offre de services en direction des entreprises, en appui à celle portée par la Banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage, à aider celles-ci à exprimer leurs besoins de compétences, à améliorer l'employabilité, à se former tout au long de la vie, à personnaliser les parcours et à mieux outiller les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi ;

- que l'ambition de ce programme est également de mettre en valeur et de stimuler le développement d'un écosystème régional de startups et de laboratoires dans le champ de l'intelligence artificielle, en cohérence avec les orientations de l'opération d'intérêt régional « Smart technologies » ;

- qu'il s'agit d'animer l'émergence de services innovants et à forte valeur ajoutée, intégrant notamment une expertise en termes d'intelligence artificielle et de métier, de mobiliser les différents partenaires publics et privés pour lever des verrous techniques et organisationnels, de préparer et soutenir le développement des infrastructures et services nécessaires au développement de l'innovation en intelligence artificielle ;

- que l'exécutif régional souhaite être exemplaire dans l'utilisation de ces technologies au service de l'amélioration de ses processus et des services rendus (par exemple, aider à la gestion programmes européens, mieux conseiller les bénéficiaires de subvention et les entreprises) ;

- que l'ambition régionale est de favoriser le développement de services de qualité pour les citoyens, avec des exigences de sécurité, de réversibilité et d'éthique et de stimuler l'innovation et la valorisation des données, en mettant en œuvre des approches centrées sur l'utilisateur et en décloisonnant, dans un cadre maîtrisé, l'accès aux jeux de données des différents acteurs publics et privés, afin de maximiser l'efficacité des services produits ;

- que des échanges avec plusieurs acteurs privés sont engagés avec l'objectif de construire avec eux un partenariat équilibré (partage de données et de compétences, dimensions d'éthique et de protection des données personnelles, participation éventuelle à un projet de recherche et développement) ;

- que l'exécutif régional a engagé depuis mi-2017 la préfiguration du programme expérimental Open emploi et souhaite engager une seconde étape structurante et visible, intitulée « Expérimentation de l'intelligence artificielle : programme d'action régional 2018-2020 » ;

DECIDE

- d'engager le programme « Open emploi », consistant, sur la base des premiers cas d'usages identifiés, à lancer en 2018 un appel à manifestation d'intérêt préparant un marché de services de recherche et développement, complété par le lancement de plusieurs challenges d'innovation, en 2019 et en 2020, qui pourraient notamment porter sur les questions d'orientation et de commande publique de formation ;
- de stimuler et mettre en visibilité l'écosystème régional de l'intelligence artificielle, en développant un cluster de dimension au moins régionale et en lui apportant un accès privilégié aux grandes entreprises et acteurs publics de la région ;
- de mettre l'intelligence artificielle au services d'enjeux très concrets de l'institution régionale, en initiant une approche pragmatique d'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle visant l'amélioration de ses processus et des services rendus ;
- de favoriser par une intervention déterminée la captation par l'écosystème régional des fonds dégagés par le gouvernement et la Commission européenne dans le cadre du programme H2020 ;
- de faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires retenus par le gouvernement pour accueillir l'un des futurs instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA).

Le Président,

Signé Renaud MUSELIER